

LA PLUS FORTE VENTE DE LA REGION LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX Téléphone ROUBAIX 351-17 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 1-65 3, rue Fédérale Lefebvre DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

NOTRE GRAND CONCOURS

LA PROFESSION PRÉFÉRÉE

2.000 prix valant plus de 250.000 fr.

VOICI LA LISTE-TYPE:

31 4 20

Le classement des réponses est terminé. Le N° 31 (INSTITUTEUR) et le N° 4 (STAR DE CINÉMA) ont obtenu le plus de suffrages et l'emportent sur les autres professions. Le N° 20 (RELIEUSE) a été le moins désigné.

La liste-type s'établit donc comme suit :

31 - 4 - 20

Il ne reste plus qu'à classer, d'après la question subsidiaire, ceux des concurrents dont la réponse est conforme à cette liste-type. Ce travail prendra fin aujourd'hui samedi.

Demain Dimanche, nous connaissons les noms des premiers gagnants.

M. P. LAVAL EST ARRIVÉ A ROME

où M. Mussolini l'a accueilli à sa descente du train

L'accord de principe qui sert de base aux conversations des deux hommes d'État paraît assuré de l'adhésion de la Petite-Entente et, avec quelques réserves, de la Hongrie.



Voici une vue intérieure de l'Ambassade de France à Rome, le Palais Farnèse, où séjourne M. Pierre LAVAL.

Le Paris-Rome auquel était accouché le wagon spécial de M. Pierre Laval est arrivé à la gare de Turin, à 8 h. 15. Le duc Caffarelli, au nom de M. Mussolini, ministre des Affaires étrangères d'Italie, était venu de Rome à la rencontre du ministre français, et l'accompagnera jusqu'au terme de son voyage. Le train est à peine arrêté, que M. Laval, suivi de MM. Léger, de Saint-Quentin et Rochat, ainsi que du comte Pignatti Morano di Custozza ambassa-

teur d'Italie à Paris, descend sur le quai. Une compagnie de carabinieri maintient sur le quai la foule des Turinois venus dans l'espoir d'apercevoir le représentant de la nation amie. Le préfet, M. Giovanna, le podestat, comte Thaon di Revel, le général Spilger, commandant le corps d'armée; le consul de France, M. Decribani, 4 M. de La Croix, vice-consul, s'avancent au devant de M. Laval et lui souhaitent la bienvenue.

Autour d'eux se groupent le professeur Gliebario Valla, membre de l'Académie d'Italie; le député Gastaldi en uniforme; le questeur de Turin, M. Stracca. Le consul présente les personnalités françaises venues saluer le ministre: MM. Noyer, président de la colonie; Bernachon, président de la Chambre de Commerce Sudevran, Mazelle, au nom des anciens combattants, et le R. P. Aulfray, des Sacerdotes.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA RENTRÉE DES CHAMBRES aura lieu mardi

Les grands projets de réforme, sur lesquels le Président du Conseil s'expliquera dans quelques jours, figurent au premier plan des prochains travaux parlementaires.

Les deux Chambres, mises en congé le 23 décembre, vont reprendre leurs travaux le 8 janvier, second mardi de l'année. Dans sa déclaration ministérielle, le Président du Conseil avait réservé pour la seconde partie, la réforme électorale et annonce que les projets de lois relatives à une réforme administrative et judiciaire, départementale et communale seraient déposés au début de la session ordinaire de 1923, qui devra être consacrée à leur discussion et à leur vote. Suivant la ligne de conduite qu'il a arrêtée, le chef du Gouvernement demandera aussitôt à la Chambre de consacrer son activité à la réforme de l'État, sans cependant envisager une révision constitutionnelle. M. P. E. Flandin se propose, du reste, d'apporter des précisions sur son programme gouvernemental dans le discours qu'il prononcera le 12 janvier, au banquet organisé en son honneur par l'Alliance Démocratique. On peut toutefois, dès maintenant, connaître qu'il demandera à la Chambre de procéder, aussitôt après la rentrée, à la réforme de son règlement, puis d'entreprendre la réforme judiciaire en voie d'élaboration et la réorganisation du Conseil National Économique.

La réforme du règlement de la Chambre

La réforme du règlement élaborée par la Commission de la réforme de l'État, puis par la Commission du règlement, fait l'objet d'un rapport de M. André J. L. Breton sur les propositions de la Commission sont adoptées, la Chambre aurait cinq procédures diverses :

- 1° Le vote sans débat; 2° La discussion immédiate, dans les conditions où l'un et l'autre ont été pratiqués jusqu'à présent; 3° La discussion sur rapport provisoire c'est-à-dire sans seconde lecture, le droit d'amendement restant entier au cours de la délibération; 4° La procédure avec seconde lecture en Commission et restriction du droit d'amendement;

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

APRES LES INCIDENTS D'IWUY

M. SUDRES Sous-Préfet de Cambrai est déplacé à Castres

Il est remplacé par M. Gonzalve, sous-préfet de Castres

L'Agence Havas nous a communiqué l'information suivante : M. Sudres, sous-préfet de Cambrai, est nommé sous-préfet de Castres. Cette mutation est la conséquence des incidents qui se sont récemment produits dans la commune d'Iwuy.



M. SUDRES, Sous-Préfet de CAMBRAI qui vient d'être déplacé.

(Nord) dont la mairie avait été envahie par des chômeurs. M. Sudres n'aurait pas pris en temps utile les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES REVENDICATIONS DES CHOMEURS D'IWUY

Une délégation sera reçue lundi matin par M. Guillon, Préfet du Nord

Une grève des écoliers de la commune a eu lieu hier matin

Tous les chômeurs d'Iwuy étaient exacts au rendez-vous hier matin à 9 heures du pontage On attendait l'impatiemment l'arrivée du maire, M. DAY qui, comme nous l'avons dit, avait promis de venir faire à ses administrés une importante déclaration.

Mais les chômeurs en furent pour leurs frais On ne vit pas venir le maire, mais quand toute la foule fut assemblée ce

le commissaire Moreau, de la police spéciale, le capitaine Verquin commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement et le capitaine Noël, des pelotons mobiles, étaient sur les lieux du rassemblement.

Vers 11 heures, le Comité des chômeurs reçut communication par M. BRODIEU, député du Nord, de la démarche tentée par ce dernier pour ob-



UN GROUPE DE PETITS ÉCOLIERS DEVANT L'ÉCOLE

Le président du Comité des chômeurs, M. CHRETIEN, qui prit la parole.

Ce fut pour annoncer que le maire s'insubordonnait et intraitable s'était excusé. M. Chretien donna lecture de la note suivante, transmise par le maire :

M. le Maire désirant ne pas vous gêner dans la demande que vous devez faire aujourd'hui à la Préfecture ne vous remettra pas aujourd'hui.

Il remet à plus tard, s'il y a lieu, les explications qu'il a à vous donner.

La grève des écoliers

Pendant ce temps, les enfants des chômeurs, observant la consigne, bouclaient l'école. Les chômeurs la veille, avaient on le sait, décidé de faire un protestation non plus personnelle mais familiale en n'envoyant pas leurs enfants à l'école. Dans tous les foyers de sans-travail, le mot d'ordre fut suivi et les bambins bénéficièrent ainsi d'une demi-journée de congé supplémentaire.

Car la grève scolaire se termina à midi pour les raisons que l'on verra plus loin. Avec le même esprit de discipline et de solidarité qui les avait animées le matin les mères, l'après-midi, envoyèrent ou conduisirent leurs enfants à l'école.

Aucun incident ne marqua cette nouvelle manifestation de la volonté d'oublier des chômeurs d'Iwuy. M. Sudres, sous-préfet de Cambrai,

tenir une audience de M. le Préfet du Nord.

M. Guillon se déclara prêt à recevoir une délégation des chômeurs d'Iwuy respectant les lois sociales, c'est-à-dire en l'occurrence dès que serait terminée la grève scolaire.

Trois dirigeants du Comité, MM. Chretien, Caffiaux et Crépin eurent, peu après, une entrevue avec M. Sudres. Ils donnèrent l'assurance au sous-préfet que tous les écoliers seraient l'après-midi à l'école.

Les trois délégués que nous avons rencontré nous ont affirmé à nouveau la volonté des chômeurs de poursuivre jusqu'au bout la lutte pour leurs revendications. Nous avons voulu nous en rendre compte par diverses manifestations les pouvoirs publics et l'opinion publique. Nous ne demandons que l'égalité de régime entre tous les chômeurs de France qui réclament justement du travail ou du pain.

L'entrevue à la Préfecture

Ainsi donc l'après-midi, la situation sociale était rétablie.

M. Sulpice OEWZ, député, qui était rendu à Iwuy, put apprendre bientôt au Comité de chômeurs que la délégation serait reçue lundi matin, à 15 heures, par M. GULLON, préfet du Nord. La délégation sera conduite par MM. BRODIEU et DEWEZ, députés.

UNE TENÉBREUSE AFFAIRE A WAVRIN

UN OUVRIER FUT MYSTÉRIEUSEMENT BLESSÉ PAR UNE BALLE DE REVOLVER DANS UNE COUR D'USINE

L'enquête cherche à établir s'il s'agit d'un accident ou d'un drame



EN HAUT : Le camion sous le hangar dans la cour où s'est déroulé le drame. EN BAS : M. Raymond HÉNOCOQ qui, blessé, est sur son lit de souffrance.

Qui a tiré ? Répondre à cette question est expliquer le drame, si drame il y a. L'affaire commença par des reproches de directeur à ouvrier, se pour suivit par une dispute et se termina par le cliquetement sec d'un coup de revolver. La scène n'avait pour témoin que la nuit complaisante. Qui a tiré ?

Un jeune directeur et son conducteur de camion

M. Jean-Marie Remy est directeur de l'usine de goudron et dérivés de la houille dont la raison sociale est : Etablissements Lesailly père et fils, sis place de la Gare à Wavrin. Le directeur est unanimement estimé dans le bourg. Il est jeune, sympathique et amène avec son personnel.

M. Raymond Hénocoq, 29 ans, originaire d'Asnières, était employé dans l'usine et plus particulièrement à titre de chauffeur du lourd camion qui sert à livrer les produits. Il est marié depuis 15 mois avec Mme Sophie Hénocoq-Guille et habite chez ses beaux-parents, rue Faidherbe à Wavrin.

L'intervention des femmes

Jeudi, M. Hénocoq conduisit le camion à Roubaix où il devait livrer des marchandises. Il partit vers 14 h., mais il eut des difficultés avec le moteur et retourna vers 19 h. 30 à Wavrin. Il arrêta le véhicule devant son domicile et se mit à table.

M. J. M. Remy inquiet du retard inutile du chauffeur se rendit rue Faidherbe et rappela à la cantonade, au conducteur qu'il l'attendait à l'usine. M. Hénocoq abrégea son dîner, remonta la voiture en marche et entra dans la cour de la firme. Il gara le camion sous un hangar et rejoignit son patron dans le bureau.

Les femmes, Mme Sophie Hénocoq et Mme Maria Guille arrivèrent peu après à l'usine. Qu'étaient-elles venues faire à l'usine ? C'est là que commença le mystère.

M. FRANÇOIS MARSAL CONDMNÉ A 18 MOIS DE PRISON

L'ancien Président du Conseil était poursuivi pour abus de confiance dans l'affaire de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain

Les condamnations suivantes ont été prononcées hier après-midi par la 11^e Chambre correctionnelle de Paris dans l'affaire de la Société Commerciale de l'Ouest-Africain, pour abus de confiance : Gaston Seguin, administrateur délégué, 3 ans de prison, 25.000 francs d'amende; François Marsal, ancien président du Conseil, administrateur 18 mois de prison, 20.000 francs d'amende; Lucien



M. François MARSAL, Ancien Président du Conseil.

Pontoux, président honoraire du Conseil d'Administration, 15 mois de prison, 20.000 francs d'amende; Luternet et Poncin, administrateurs, 1 an de prison et 10.000 francs d'amende; Charles Grandjean, directeur de la Banque Française de l'Afrique, pour recel, 6 mois de prison et 5.000 francs d'amende.

Ceci dit, je vais maintenant satisfaire votre curiosité en répondant sur-

L'ACHEVEMENT DU CANAL DU NORD

« Pourquoi jeter des centaines de nouveaux millions en pure perte dans le Canal de Saint-Quentin, quand il est prouvé que seul le Canal du Nord permettra le développement de la région du Nord ? », demande M. Raoul EVRARD, député du P.-de-C. et président du groupe parlementaire de défense de la batellerie

Poursuivant notre enquête auprès des personnalités régionales pouvant éclairer l'opinion publique sur la nécessité absolue d'achever le Canal du Nord, nous avons enfin demandé à M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais, de vouloir nous dire ce qu'il pensait de la situation faite à l'étude de cette voie d'eau, par les administrations supérieures des Ponts et Chaussées et de la Navigation.

Au député, président du Groupe parlementaire de Défense de la Batellerie, nous avons entre autres posé deux questions :

« Pourquoi cette hostilité flagrante des Services supérieurs centraux contre ce projet ? »

« N'est-ce pas d'avis, en haut lieu de laisser dormir dans sa tombe le Canal du Nord, que vous voulez renouer citer et de ainsi dépenser 20 millions plus peut-être, pour un toujours nouveau aménagement du canal de Saint-Quentin ? »

Malgré la façon peu protocolaire avec laquelle nous avons abordé le sympathique député du Pas-de-Calais, la réponse à ces questions ne se fit pas attendre. Sans effort de mémoire (M. Raoul EVRARD connaît tout le contenu de son volumineux dossier par cœur), le président fit d'abord l'historique du problème posé. Il en vint à ses interventions répétées à la tribune de la Chambre en faveur de l'achèvement du canal, aux visites faites dans la région par les différents ministères qui se sont succédés Boulevard Saint-Germain, aux discussions serrées auxquelles il prit part entre ministres directeurs de services au Ministère et ingénieurs en chef de voies navigables. Un volume de 600 pages ne suffirait pas pour rapporter tout ce qui a été fait et dit sur la question d'opportunité d'achèvement du Canal.

La preuve est donc faite, certaine, absolue, que si cette voie navigable était ouverte au trafic, les charbons du Nord et du Pas-de-Calais arriveraient à Paris à des conditions de prix infiniment meilleures que celles actuelles. Je déclare en outre M. le Député Raoul Evrard Les derniers calculs me permettent de affirmer que la différence du prix de transport serait au moins de 15 francs la tonne.

deux questions précises que vous m'avez posées.

Les causes de l'hostilité flagrante

« Parmi les grands travaux d'intérêt général à entreprendre, l'achèvement du Canal du Nord, devrait donc figurer au premier rang de la liste. Seulement, ce pauvre canal a bien des ennemis, des ennemis qui naturellement, font pos-



M. Raoul EVRARD, Député du Pas-de-Calais et Président du Groupe parlementaire de défense de la Batellerie

ser leurs intérêts particuliers avant l'intérêt général ? N'est-ce pas ainsi que tout est faussé ? N'est-ce pas ainsi que peuvent s'expliquer les dépenses folles et inutiles dont les cochenas de payanis se font les traus pour permettre à quelques-uns de s'enrichir ? »

(LIRE LA SUITE EN SIXIÈME PAGE)